

Point n° 01

Présentation du Budget Primitif 2016

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
I - LE BUDGET PRINCIPAL M 14	4
A – Tableau budgétaire	4
B – Commentaires	4
1 - Dépenses de fonctionnement	6
2 - Recettes de fonctionnement	7
3 - Dépenses d'investissement	9
4 – Recettes d'investissement	10
II - LE BUDGET ASSAINISSEMENT M 49	12
A – Tableau budgetaire	12
B – Commentaires	14
1 - Dépenses de fonctionnement	14
2 - Recettes de fonctionnement	15
3 - Dépenses d'investissement	17
4 – Recettes d'investissement	19
III - LE BUDGET « MISE EN ŒUVRE DU SAGE DE L'YERRES » M 14	20
A – Tableau budgetaire	20
B – Commentaires	20
1 - Dépenses de fonctionnement	21
2 - Recettes de fonctionnement	22
3 - Dépenses d'investissement	22
4 - Recettes d'investissement	23
III - ANNEXES.....	25
A – Contribution des communes adhérentes aux 3 compétences	25
B – Contribution des collectivités à la compétence « mise en œuvre du SAGE »	Document détaché

Le document budgétaire établi conformément aux maquettes budgétaires des instructions comptables M14 et M 4 peut être consulté au siège du SyAGE aux heures d'ouvertures

Rappel - La composition du budget du SyAGE

Conformément aux instructions comptables M 14 et M 49, le SyAGE dispose de 3 budgets :

I - un budget principal M 14 dans lequel figure l'ensemble des charges et produits :

- non affectables spécifiquement à l'activité « assainissement », « gestion des eaux » ou « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » (les dépenses liées au siège du SyAGE, les charges de personnels, les intérêts de la ligne de trésorerie ...)
- les dépenses et les recettes concernant uniquement la compétence « gestion des eaux hors eaux pluviales ».

Ce budget est financé principalement par :

- la contribution des communes membres ;
- la participation du budget assainissement et du budget « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » aux dépenses non affectables spécifiquement à l'une des compétences du SyAGE ;
- les subventions.

II - un budget annexe assainissement M 49 retraçant les écritures comptables se rapportant aux eaux usées et aux eaux pluviales. Ce budget est financé principalement par :

- la redevance d'assainissement ;
- la contribution des communes membres ;
- la participation pour raccordement à l'égout ou la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) ;
- les subventions.

III - un budget annexe M 14 « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » se rapportant spécifiquement aux dépenses concernant la mise en œuvre du SAGE de l'Yerres et à l'animation de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Yerres. Ce budget est financé par la contribution des collectivités adhérentes à cette compétence et par les partenaires financiers (l'AESN et la Région Ile-de-France)

INTRODUCTION

Ce projet de Budget Primitif (BP) 2016 a été élaboré conformément aux orientations budgétaires présentées lors de la séance du Comité Syndical du 24 novembre 2015. Celles-ci couvrent la période quinquennale 2016-2020 qui a pour toile de fond la mise en œuvre de la nouvelle organisation territoriale de la République. Le BP a été élaboré sur la base des compétences du Syndicat à l'échelle des bassins versants actuels des eaux de surfaces (rivière) mais aussi eaux usées (bassin d'apport de l'usine de Valenton). Ce projet s'articule autour des axes suivants :

- le maintien des marges de manœuvre du Syndicat à travers une capacité de désendettement inférieure à 5 ans pour la M14 et 10 ans pour la M49 ;
- la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Conformément au Débat d'Orientations Budgétaires pour 2016, l'actualisation de la contribution des communes et du tarif de la redevance d'assainissement a été limitée à 1%.

Des commentaires avec comparaison par rapport au Budget Primitif 2015 sont apportés dans les pages qui suivent.

I - LE BUDGET PRINCIPAL M 14

A – TABLEAU BUDGETAIRE

1/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

A/ DEPENSES

Chapitre	Libellé nature	BP 2015	Projet de BP 2016
011	Charges à caractère général <i>dont charges 831</i>	1 593 598,00 <i>547 258,00</i>	1 514 325,00 <i>508 815,00</i>
012	Charges de personnel <i>dont charges 831</i>	2 887 333,00 <i>698 055,00</i>	2 963 657,00 <i>730 926,00</i>
65	Autres charges de gestion courante <i>dont contribution aux EP</i> <i>Reversement abondement part EP de la contribution sur 5 ans</i> <i>dont contribution à la mise en œuvre du SAGE</i>	10 547 170,70 <i>10 177 523,00</i> <i>69 866,70</i>	10 460 303,56 <i>10 279 298,26</i> <i>70 884,30</i> <i>-180 150,00</i>
	Total des dépenses de gestion courante	15 028 101,70	14 938 285,56
66	Charges financières <i>dont ligne de trésorerie (6615)</i>	210 000,00 <i>0,00</i>	189 000,00 <i>10 000,00</i>
67	Charges exceptionnelles	7 000,00	7 000,00
	Total des dépenses réelles <i>dont charges 830</i>	15 245 101,70 <i>3 473 026,00</i>	15 134 285,56 <i>3 485 067,00</i>
042	Dotations aux amortissements	1 640 000,00	1 750 000,00
023	Virement à la section d'investissement	796 013,12	742 387,79
	Total des dépenses d'ordre	2 436 013,12	2 492 387,79
	Total général	17 681 114,82	17 626 673,35

B/ RECETTES

Chapitre	Libellé nature	BP 2015	Projet de BP 2016
013	Atténuation de charges	5 000,00	1 000,00
70	Produits des services	850,00	850,00
73+74	Impôts et taxes (contribution des communes)	13 637 326,82	13 774 019,03
74	Subventions (hors contributions budgétisées)	170 450,00	147 950,00
75	Autres produits de gestion courante <i>dont participation aux charges communes</i>	3 565 488,00 <i>3 565 488,00</i>	3 400 854,32 <i>3 400 854,32</i>
	Total des recettes de gestion courante	17 379 114,82	17 324 673,35
77	Produits exceptionnels	2 000,00	2 000,00
	Total des recettes réelles <i>dont recettes 830</i>	17 381 114,82 <i>35 600,00</i>	17 326 673,35 <i>27 600,00</i>
042	Amortissements des subventions	300 000,00	300 000,00
	Total des recettes d'ordre	300 000,00	300 000,00
	Total général	17 681 114,82	17 626 673,35

023	Résultat d'exploitation	796 013,12	742 387,79
------------	--------------------------------	-------------------	-------------------

2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

A/ DEPENSES

Chapitre	Libellé nature	BP 2015	Projet de BP 2016
20	Immobilisations incorporelles <i>dont 205</i>	476 367,00 0,00	590 489,00 150 000,00
21	Immobilisations corporelles <i>dont 2111</i>	2 453 000,00 210 000,00	1 416 670,00 157 000,00
23	Immobilisations en cours	0,00	1 109 682,00
	Total des dépenses d'équipement <i>dont charges 830</i>	2 929 367,00 643 029,00	3 116 841,00 472 450,00
13	Subventions	3 000,00	3 000,00
13	Subventions : régularisations d'écritures	27 500,00	0,00
16	Remboursement capital dette	381 000,00	383 000,00
	Total des dépenses réelles	3 340 867,00	3 502 841,00
041	Opérations patrimoniales	150 000,00	150 000,00
040	Amortissement des subventions	300 000,00	300 000,00
	Total des dépenses d'ordre	450 000,00	450 000,00
	Total général	3 790 867,00	3 952 841,00

B/ RECETTES

Chapitre	Libellé nature	BP 2015	Projet de BP 2016
13	Subventions	334 000,00	232 000,00
13	Subventions : régularisations d'écritures	27 500,00	0,00
16	Emprunts contractés	568 353,88	938 453,21
	Total des recettes d'équipement	929 853,88	1 170 453,21
10	Dotations (FCTVA) <i>dont FCTVA 830</i>	275 000,00 40 000,00	140 000,00 58 000,00
	Total des recettes réelles	1 204 853,88	1 310 453,21
040	Dotations aux amortissements	1 640 000,00	1 750 000,00
041	Opérations patrimoniales	150 000,00	150 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	796 013,12	742 387,79
	Total des recettes d'ordre	2 586 013,12	2 642 387,79
	Total général	3 790 867,00	3 952 841,00

021	Solde d'exécution	-796 013,12	-742 387,79
-----	-------------------	-------------	-------------

RESULTAT DE CLOTURE	0,00	0,00
----------------------------	-------------	-------------

Recettes réelles de fonctionnement	17 381 114,82	17 326 673,35
Dépenses réelles de fonctionnement	15 245 101,70	15 134 285,56
Epargne brute (autofinancement)	2 136 013,12	2 192 387,79
Amortissement du capital	381 000,00	383 000,00
Epargne disponible	1 755 013,12	1 809 387,79
Encours de la dette au 31/12	6 359 573,88	6 357 717,17
Endettement/Epargne brute (ans)	2,98	2,90

1 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**Chapitre 011 – charges à caractère général**

BP 2015	1 593 598 €		
BP 2016	1 514 325 €	soit	- 4,97 %

Ce chapitre regroupe des achats divers, tels que des matériels, consommables, fluides ou prestations d'entretien, qui permettent au Syndicat d'assurer d'une part, les interventions en lien avec la rivière et d'autre part, le fonctionnement courant de la structure.

Les interventions en lien avec la rivière sont prévues à hauteur de **509 K€**. Elles concernent principalement les prestations d'entretien et de surveillance de la rivière, des berges et des ouvrages régulateurs. Les crédits prévus sont légèrement en baisse par rapport à 2015, en raison notamment :

- de la poursuite du développement de la régie du Syndicat pour les travaux d'entretien des berges et des ouvrages régulateurs,
- de la diminution des besoins de petites réparations,
- de l'affinement dans l'évaluation des besoins au vu des retours d'expérience.

Les dépenses liées au fonctionnement courant de la structure et des services sont prévues à hauteur de **1 005 K€**, en baisse également, en raison d'un ajustement au vu des besoins prévisionnels, notamment au niveau de la communication.

Chapitre 012 – frais de personnel

BP 2015	2 887 333 €		
BP 2016	2 963 657 €	soit	+2,64 %

Ce chiffre tient compte :

- du Glissement Vieillesse Technicité (G.V.T.).
- du recrutement d'un Contrat Unique d'Insertion, partiellement subventionné, pour le service Gestion et Entretien des Rivières.

Chapitre 65 – autres charges de gestion courante

BP 2015	10 547 171 €		
BP 2016	10 460 304 €	soit	-0,82 %

Le poste le plus important de ce chapitre concerne le reversement de la contribution des communes au budget assainissement, pour la part pluviale (10 279 298 € contre 10 177 523 € en 2015).

Au cours du débat d'orientation budgétaire 2016, il a été décidé d'actualiser la contribution de 1 % et de procéder au reversement, étalé sur 5 ans, de l'abondement de la part EP de la contribution 2012 soit 180 150 €/an.

Dans ce chapitre se trouvent également les dépenses suivantes :

- ⇒ le reversement au budget « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » (70 884 €) d'une part de la contribution des communes adhérentes à l'ensemble des compétences (sauf Valenton et Villeneuve-le-Roi) ;
- ⇒ la subvention du Comité d'Entraide du personnel du SyAGE qui est répartie entre les 3 budgets suivant la même répartition que les charges de personnel (78 489 € en M14) ;
- ⇒ les subventions aux associations (16 500 €) ;

- ⇒ le remboursement des frais engagés par les piégeurs de ragondins (800 €).
- ⇒ l'indemnité des élus (156 283 €) ;
- ⇒ la subvention aux classes d'eau (28 500 €) dont une partie provient de l'AESN (18 000 €) ;
- ⇒ les franchises « sinistre responsabilité civile » (4 000 €) ;
- ⇒ les frais de fonctionnement du contrat de recherche CIFRE (2 400 €).

Chapitre 66 – charges financières

BP 2015	210 000 €		
BP 2016	189 000 €	soit	- 10 %

Cette somme recouvre les frais d'intérêts des emprunts contractés par le SyAGE.

La baisse des crédits est liée à l'absence de souscription d'emprunt en 2015.

Chapitre 67 – charges exceptionnelles

BP 2015	7 000 €
BP 2016	7 000 €

Le montant prévu correspond :

- ⇒ au versement d'indemnités en cas d'occupations temporaires de terrains privés ;
- ⇒ à l'annulation de titres sur exercices antérieurs.

Chapitre 042 – opérations d'ordre de transfert entre sections

BP 2015	1 640 000 €		
BP 2016	1 750 000 €	soit	+ 6,71 %

Ce poste comprend les amortissements des investissements réalisés jusqu'au 31 décembre 2015 et la contrepartie se trouve en recettes d'investissement (chapitre 040).

2 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 013 – atténuation de charges

BP 2015	5 000 €		
BP 2016	1 000 €	soit	-80 %

Ces crédits correspondent aux remboursements de rémunérations par l'assureur du SyAGE ou celui de tiers responsables (arrêts longue maladie, congés de maternité, accidents du travail ...). Un ajustement à la baisse est opéré au vu des prévisions de recettes.

Chapitre 70 – produits des services

BP 2014	850 €
BP 2015	850 €

Ce chapitre enregistre les recettes issues d'indemnités versées par Bouygues Télécom et ERDF pour l'occupation de terrains du SyAGE.

Chapitre 73/74 – contribution des communes

BP 2015	13 637 327 €		
BP 2016	13 774 019 €	soit	+ 1,00 %

L'augmentation de 1 % de la contribution des communes est conforme au débat d'orientation budgétaire. Il convient de préciser que les crédits concernant la contribution des communes sont répartis entre les chapitres :

- ⇒ 73, lorsque la contribution est fiscalisée (12 757 971 €) ;
- ⇒ 74, lorsque la contribution demeure budgétisée (1 016 048 € pour Villeneuve-le-Roi).

Chapitre 74 – dotations, subventions et participations (hors contribution des communes)

BP 2015	170 450 €		
BP 2016	147 950 €	soit	-13,20 %

Ces crédits comprennent les subventions de fonctionnement suivantes :

Campagne suivi qualité de l'eau (AESN + Département 91)	3 500 €
Entretien surveillance milieux aquatiques (garde rivière et prestataires extérieurs) (AESN + 91)	90 000 €
Faucardage (Département 91)	10 000 €
Classes d'eau (AESN)	18 000 €
Remboursement Contrat Unique d'Insertion (CUI)	12 000 €
Remboursement CIFRE	14 000 €
Remboursements communes pour la mise à jour fichier cadastral MAJIC	450 €

Ces subventions ont été estimées avec prudence. La baisse est due essentiellement à une diminution du nombre de CUI subventionnés et à une baisse du taux de ces subventions. Par ailleurs, la Région Ile-de-France ne finance plus les campagnes de suivi de la qualité des eaux de rivière.

Chapitre 75 – charges de gestion courante

BP 2015	3 565 488 €		
BP 2016	3 400 854 €	soit	- 4,62 %

Ce chapitre comporte la participation des budgets annexes aux charges communes qui sont comptabilisées au niveau du budget principal. Cette participation étant calculée proportionnellement aux dépenses réalisées dans chacun des 3 budgets, elle est donc recalculée en fin d'exercice.

Répartition des charges communes :

Charges communes = dépenses de fonctionnement du budget principal M 14 codifiées 830 (chapitres 011/012/65/67) + intérêts de la ligne de trésorerie (compte 6615) + dépenses d'équipement codifiées 830 - recettes codifiées 830 ⇒ soit un montant de 3 881 917 € au stade du BP 2016.

Répartition entre les 3 budgets proportionnellement aux crédits inscrits :

- ⇒ au chapitre 011
- ⇒ au chapitre 012 divisé par 2
- ⇒ aux chapitres 20/21 et 23.

Au vu du projet de BP 2016, les charges communes seront supportées à hauteur de :

- ⇒ 12,39 % par le budget principal M14 (11,76 % en 2015) ;
- ⇒ 87,13 % par le budget assainissement M 49 (87,55 % en 2015) ;
- ⇒ 0,48 % par le budget « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » (0,70 % en 2015).

Chapitre 77 – produits exceptionnels

BP 2015	2 000 €
BP 2016	2 000 €

Cette somme concerne le remboursement, par les tiers responsables identifiés, des frais de dépollution engagés par le SyAGE en cas de pollution des réseaux et des milieux naturels.

Chapitre 042 – opérations d'ordre de transfert entre sections

BP 2015	300 000 €
BP 2016	300 000 €

Cette somme concerne l'amortissement des subventions. Il est rappelé que lorsqu'une subvention sert à financer une immobilisation amortissable, celle-ci est également amortie sur la durée d'amortissement de l'immobilisation. La contrepartie se trouve en dépenses d'investissement (chapitre 040).

3 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres 20, 21 et 23 – immobilisations

BP 2015	2 929 367 €	
BP 2016	3 116 841 €	Soit + 6,40 %

Les crédits 2016 recouvrent :

- ⇒ le financement des opérations liées à la **rivière, 2 644 391 €**, dont les principales concernent :
 - programme liaison verte (passerelles et cheminements: 1 393 260 € (Boussy-Saint-Antoine, Crosne, Périgny-sur-Yerres, Varennes-Jarcy, Yerres) ;
 - continuité écologique sur l'Yerres : 236 776 € ;
 - travaux de renaturation et de plantations d'arbres : 190 000 € ;
 - grosses opérations d'entretien des ouvrages hydrauliques : 327 030 € ;
 - acquisition de parcelles au Blandin à Villeneuve-Saint-Georges en vue de la réouverture du ru d'Oly au niveau de la confluence avec l'Yerres : 157 000 € ;
 - poursuite de l'étude sur l'aménagement des berges de Seine à Draveil : 24 075 € ;
 - études floristiques et faunistiques dans le cadre de diagnostics phytosanitaires en vue de travaux : 14 000 € ;
 - création d'une station de mesures en continu avec Aquil-Brie en limite du département de la Seine-et-Marne : 200 000 € ;
 - achats de matériels et prestations divers pour assurer certaines mesures de laboratoire ou pour l'entretien de la rivière et de ses berges : 89 250 €
 - frais d'études liées au PAPI d'intention du bassin versant de l'Yerres : 5 000 € ;
 - travaux aux abords du lavoir d'Épinay-sous-Sénart en relation avec la commune.

- ⇒ **les dépenses d'investissements communes aux 3 budgets : 472 450 €** (réfection des bâtiments rue du Repos et rue Gustave Eiffel, achat de matériels et logiciels informatiques, matériels de bureau, achats de données cartographiques, frais d'annonces des marchés publics ...).

Chapitre 13 – subventions d'investissement reçues

BP 2015	3 000 €
BP 2016	3 000 €

Ces crédits sont destinés aux éventuels remboursements de subventions perçues en trop.

Chapitre 16 – emprunts et dettes assimilées

BP 2015	381 000 €	
BP 2016	383 000 €	Soit 0,52 %

Ce chapitre comprend le remboursement du capital de la dette. Il est à noter, qu'**aucun emprunt n'a été souscrit depuis 2010 au niveau du budget M 14.**

Chapitre 040 – subventions d'investissement transférées au compte de résultat

BP 2015	300 000 €
BP 2016	300 000 €

Ce poste concerne l'amortissement des subventions perçues pour le financement d'immobilisations amortissables. La contrepartie se trouve en recettes de fonctionnement (chapitre 042).

Chapitre 041 – opérations patrimoniales

BP 2015	150 000 €
BP 2016	150 000 €

Ces dépenses concernent des opérations d'ordre correspondant :

- ⇒ au virement des frais d'études et d'insertion (inscrits au chapitre 20) à la subdivision du compte d'immobilisation concerné (chapitre 21 ou 23) lorsqu'ils sont suivis de réalisation ;
- ⇒ au remboursement des avances forfaitaires.

Ces dépenses trouvent leur contrepartie en recettes d'investissement au chapitre 041.

4 – RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 13 – subventions d'investissement

BP 2015	334 000 €	
BP 2016	232 000 €	soit -30,54 %

L'estimation des subventions a été faite avec prudence au vu des éléments en notre possession au moment de la préparation du budget.

Chapitre 16 – emprunts et dettes assimilées

BP 2015	568 354 €	
BP 2016	938 453 €	soit + 65,12 %

Ce besoin d'emprunt est lié au volume des travaux inscrit pour 2016 et à la prudence au niveau de la prévision des subventions.

Chapitre 10 – dotations, fonds divers et réserves

BP 2015	275 000 €		
BP 2016	140 000 €	soit	- 49,09 %

La somme prévue en 2016 correspond au FCTVA relatif aux travaux exécutés en 2015 (dépenses mandatées aux chapitres 21 et 23 et à l'article 2051).

Chapitre 040 – opérations d'ordre de transfert entre section

BP 2015	1 640 000 €		
BP 2016	1 750 000 €	soit	+ 6,71 %

Ce poste comprend l'amortissement des investissements réalisés jusqu'au 31 décembre 2015 et la contrepartie se trouve en dépenses de fonctionnement (chapitre 042).

Chapitre 041 – opérations patrimoniales

BP 2015	150 000 €
BP 2016	150 000 €

Ces recettes trouvent leur contrepartie en dépenses d'investissement au chapitre 041.

II - LE BUDGET ASSAINISSEMENT M 49

A – TABLEAU BUDGETAIRE

1/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre	Libellé nature	Budget 2015	Projet de BP 2016
011	Charges à caractère général	3 398 072,00	3 347 590,00
012	Charges de personnel	1 248 273,00	1 237 166,00
	<i>dont subvention CE</i>	<i>38 427,00</i>	<i>36 936,00</i>
65	Autres charges de gestion courante	3 658 739,00	3 493 787,11
	<i>dont participation aux charges cnes</i>	<i>3 537 339,00</i>	<i>3 382 287,11</i>
	Total des dépenses de gestion courante	8 305 084,00	8 078 543,11
66	Charges financières	2 550 000,00	2 500 000,00
67	Charges exceptionnelles	426 000,00	315 000,00
	Total des dépenses réelles	11 281 084,00	10 893 543,11
042	Dotations aux amortissements	8 042 000,00	8 500 000,00
023	Virement à la section d'investissement	6 772 039,00	6 741 705,15
	Total des dépenses d'ordre	14 814 039,00	15 241 705,15
	Total général	26 095 123,00	26 135 248,26

RECETTES

Chapitre	Libellé nature	Budget 2015	Projet de BP 2016
013	Atténuation de charges	8 000,00	24 000,00
70	Ventes, prestations de services	23 286 023,00	23 326 048,26
	<i>dont contribution EP</i>	<i>10 177 523,00</i>	<i>10 099 148,26</i>
74	Subventions	501 100,00	485 200,00
75	Autres produits de gestion courante	180 000,00	180 000,00
	Total des recettes de gestion courante	23 975 123,00	24 015 248,26
77	Produits exceptionnels	30 000,00	30 000,00
	Total des recettes réelles	24 005 123,00	24 045 248,26
042	Amortissement des subventions	2 090 000,00	2 090 000,00
	Total des recettes d'ordre	2 090 000,00	2 090 000,00
	Total général	26 095 123,00	26 135 248,26

2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre	Libellé nature	Budget 2015	Projet de BP 2016
20	Immobilisations incorporelles	1 632 356,00	4 121 120,00
21	Immobilisations corporelles	6 411 469,00	6 529 830,00
23	Immobilisations en cours	11 655 953,00	10 140 500,00
	Total des dépenses d'équipement	19 699 778,00	20 791 450,00
	dont EU	7 959 755,00	10 333 827,50
13	Subventions	7 000,00	7 000,00
16	Remboursement capital dette	4 072 100,00	4 140 000,00
16	Remboursement anticipé emprunt		3 568 000,00
	Total des dépenses réelles	23 778 878,00	28 506 450,00
040	Amortissement des subventions	2 090 000,00	2 090 000,00
041	Opérations patrimoniales	1 796 626,00	2 197 304,58
	Total des dépenses d'ordre	3 886 626,00	4 287 304,58
	Total général	27 665 504,00	32 793 754,58

RECETTES

Chapitre	Libellé nature	Budget 2015	Projet de BP 2016
13	Subventions	600 000,00	640 000,00
16	Emprunts contractés	7 198 213,00	7 739 440,27
16	Remboursement anticipé emprunt		3 568 000,00
21		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	7 798 213,00	11 947 440,27
10	Dotations (FCTVA)	1 930 000,00	1 685 000,00
27	Remboursement TVA	1 326 626,00	1 722 304,58
	Total des recettes réelles	11 054 839,00	15 354 744,85
040	Dotations aux amortissements	8 042 000,00	8 500 000,00
041	Opérations patrimoniales	1 796 626,00	2 197 304,58
021	Virement de la section de fonctionnement	6 772 039,00	6 741 705,15
	Total des recettes d'ordre	16 610 665,00	17 439 009,73
	Total général	27 665 504,00	32 793 754,58

Recettes réelles de fonctionnement	24 005 123,00	24 045 248,26
Dépenses réelles de fonctionnement	11 281 084,00	10 893 543,11
Epargne brute (autofinancement)	12 724 039,00	13 151 705,15
Amortissement du capital	4 072 100,00	4 140 000,00
Epargne disponible	8 651 939,00	9 011 705,15
Encours de la dette au 31/12	86 401 624,09	82 965 445,27
Endettement/Epargne brute (ans)	6,79	6,31

1 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**Chapitre 011 – charges générales**

BP 2015	3 398 072 €		
BP 2016	3 347 590 €	soit	- 1,49 %

Ces dépenses s'élèvent à :

- 1 388 895 € pour les eaux usées,
- 1 958 695 € pour les eaux pluviales.

Les crédits inscrits concernent:

- L'exploitation et la maintenance des ouvrages eaux usées et eaux pluviales : 1 907 000 €,
- Les frais de contrôles des installations privatives : 943 000 €,
- Les frais d'études liés au renouvellement de la délégation de service public d'assainissement collectif du SyAGE à partir du 1^{er} janvier 2018 : 80 000 €
- La coopération décentralisée avec la commune de Bopa au Bénin : 109 500 €, montant subventionné à hauteur de 102 000 € par l'AESN, la commune de Crosne et le comité de jumelage (somme inscrite au chapitre 74).
- D'autres frais divers, liés notamment à l'acquisition d'équipements et de prestations nécessaires au fonctionnement quotidien des services : 308 090 €

Chapitre 012 – frais de personnel

BP 2015	1 248 273 €		
BP 2016	1 237 166 €	soit	- 0,89 %

Les crédits pour 2016 prennent en compte :

- ⇒ l'impact du Glissement Vieillesse Technicité (G.V.T.) ;
- ⇒ la subvention au comité d'entraide, à cheval sur les 3 budgets et dont la part M49 diminue,
- ⇒ la suppression de 2 postes d'apprentis, dont les contrats sont arrivés à terme.

Chapitre 65 – autres charges de gestion courante

BP 2015	3 658 739 €		
BP 2015	3 493 787 €	soit	-4,51 %

La diminution constatée au niveau de ce chapitre est liée :

- d'une part à la baisse de la participation du budget M 49 aux charges générales du budget principal ; cette participation est fonction du poids du budget assainissement dans la masse cumulée des 3 budgets ;
- d'autre part à la suppression des frais de scolarité des 2 apprentis en poste en 2015, dont les contrats sont arrivés à terme.

Ce chapitre comprend également :

- ⇒ 100 000 € pour l'annulation des titres déclarés irrécouvrables par le trésorier.
- ⇒ 8 000 € pour le paiement de la franchise dans le cadre de l'assurance responsabilité civile.
- ⇒ 3 500 € pour le paiement des redevances d'occupation du domaine SNCF.

Chapitre 66 – frais financiers

BP 2015	2 550 000 €		
BP 2016	2 500 000 €	soit	- 1,96 %

Ce chapitre comporte le remboursement des intérêts de la dette et la constatation des Intérêts Courus Non Echus (ICNE).

Chapitre 67 – charges exceptionnelles

BP 2015	426 000 €		
BP 2016	315 000 €	soit	- 26,06 %

Sont notamment inscrits dans ce chapitre :

- ⇒ L'annulation de titres de recettes concernant principalement la participation pour le raccordement à l'égout (PRE) demandée à l'occasion des autorisations d'urbanisme ou les annulations de demandes de branchement (126 000 €). Cette somme a été revue à la baisse puisque les titres de recettes émis à l'occasion des autorisations d'urbanisme sont dorénavant établis au moment du raccordement, ou un an après la délivrance de ladite autorisation, diminuant ainsi le nombre d'annulations de titres liées au retrait de permis de construire.
- ⇒ Le reversement aux riverains de la subvention de l'AESN pour la mise en conformité des installations privatives d'assainissement lorsque celle-ci s'inscrit dans le cadre d'une campagne à l'échelle d'un bassin versant ou dans le cadre d'une extension de réseaux (125 000 €). Ce poste trouve sa contrepartie en recettes de fonctionnement, au chapitre 74.
- ⇒ Le versement d'une partie de la prime AQUEX au fermier du SyAGE, aux communes de Brie-Comte-Robert et Servon (30 000 €) ; cette somme est en baisse par rapport aux années précédentes au vu des prévisions de financement communiquées par l'Agence de l'eau, pour cette prime ;
- ⇒ La réalisation de travaux d'office dans l'éventualité d'un refus de mise en conformité de la part d'un usager, (30 000 €) ;
- ⇒ Le versement d'indemnité dans le cadre d'occupation temporaire de terrains privés (4 000 €).

Chapitre 042 – opérations d'ordre de transfert entre sections

BP 2015	8 042 000 €		
BP 2016	8 500 000 €	soit	+ 5,70 %

Ce poste représente les dotations aux amortissements, dont la contrepartie se retrouve en recettes d'investissement (chapitre 040).

2 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 013 – atténuation de charges

BP 2015	8 000 €		
BP 2016	24 000 €	soit +	200 %

Ces crédits correspondent au remboursement, par l'assureur du SyAGE, de la rémunération d'un agent en congé maternité/paternité ou en accident du travail. L'augmentation prend en compte un congé longue maladie en cours, qui fera l'objet d'un remboursement en 2016.

Chapitre 70 – ventes de produits fabriqués, prestations de service

BP 2015	23 286 023 €		
BP 2016	23 326 048 €	soit	+ 0,17 %

Cette hausse est liée à un supplément de recettes escompté dans le cadre des forfaits branchements et des enquêtes de conformité facturées aux riverains ⁽²⁾. A l'inverse, une baisse des consommations d'eau potable, observée de façon tendancielle depuis plusieurs années, conduit à anticiper une réduction du produit de la redevance d'assainissement collectif.

Ce chapitre comprend les redevances et participations suivantes :

Libellé	2015 en €	2016 en €	Variations en €
Contribution pluviale ³	10 177 523,00	10 099 148,00	- 78 375,00
Redevance Syndicale collectif	10 341 600,00	10 300 000,00	- 41 600,00
Redevance des Industriels	61 000,00	61 000,00	-
Redevance SIBRAV	500 000,00	500 000,00	-
Redevance SAN de Sénart	100 000,00	100 000,00	-
Redevance Brie Comte Robert	200 000,00	200 000,00	-
Redevance PY DSEA	17 000,00	17 000,00	-
Redevance non collectif/SPANC	18 900,00	18 900,00	-
PRE / PFAC ¹	1 300 000,00	1 300 000,00	-
Branchements EU/EP	430 000,00	570 000,00	140 000,00
Certificats de conformité (ventes) ²	140 000,00	160 000,00	20 000,00
TOTAL	23 286 023,00	23 326 048,00	40 025,00

- (1) PRE : Participation pour le Raccordement à l'égout. PFAC : Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif. La PFAC a été instituée par la délibération du 19/06/2012
- (2) Il s'agit du remboursement au Syndicat des frais de contrôle des installations privatives demandés par les riverains dans le cadre des transactions immobilières.
- (3) Le montant pour 2016 prend en compte le reversement de l'abondement exceptionnel de 2012 (voir annexe A).

Chapitre 74 – subventions d'exploitation

BP 2015	501 100 €	soit	
BP 2016	485 200 €	soit	- 3,17 %

Les subventions d'exploitation sont les suivantes :

Libellé	2015 en €	2016 en €	Variation en €
Prime AQUEX ⁽¹⁾	100 000,00	50 000,00	- 50 000,00
Subventions AESN + Rég. Ile de F. + CG 91 (aides aux riverains)	140 000,00	145 000,00	5 000,00
Subventions AESN (contrôles)	80 000,00	80 000,00	-
Participation forfaitaire/an DSEA – protocole	50 000,00	50 000,00	-
TOTAL	370 000,00	325 000,00	- 45 000,00

- (1) La baisse de la prime AQUEX a été annoncée dans le 10^e programme de l'AESN.

Comme indiqué au chapitre 011, 102 000 € de subvention pour la coopération décentralisée concernant BOPA ont été inscrits.

Chapitre 75 – autres produits de gestion courante

BP 2015	180 000 €
BP 2016	180 000 €

Ce chapitre recouvre la recette provenant du doublement de la redevance d'assainissement lorsque les usagers sont non conformes.

Chapitre 77 – produits exceptionnels

BP 2015	30 000 €
BP 2016	30 000 €

Ce chapitre comprend le remboursement des travaux d'office éventuels exécutés chez les particuliers qui ne veulent pas se mettre en conformité (la contrepartie se trouve au chapitre 67).

Chapitre 042 – opérations d'ordre de transfert entre sections

BP 2015	2 090 000 €
BP 2016	2 090 000 €

Cette somme concerne l'amortissement des subventions, opérations d'ordre, avec une contrepartie en dépenses d'investissement – chapitre 040.

3 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres 20, 21 et 23 – immobilisations

BP 2015	19 699 778 €		
BP 2016	20 791 450 €	soit	+5,54 %

Le volume de dépenses d'équipement est de 10 333 828 € pour les eaux usées et de 10 457 622 € pour les eaux pluviales. Ces crédits couvrent :

- ⇒ Le programme de **réduction des inondations pluviales** : 5,9 M€
 - Plateau de Grosbois (Yerres/Villecresnes) ;
 - Secteurs de Mainville et la Villa, à Draveil ;
 - Rue Côte d'or et la Darse à Vigneux-sur-Seine ;
 - Jardins Familiaux, rues Gilbert, Guillernic et Voltaire à Villeneuve-le-Roi ;
 - Rue de Montgeron à Brunoy, suite à la finalisation des études sur le bassin de Wittlich en 2015 ;
 - Bassin versant Comédie à Crosne, suite aux études réalisées en 2015.
- ⇒ **Des travaux d'extension de réseaux eaux usées et eaux pluviales** : 3 M€
 - Valenton, Guy Moquet,
 - Vigneux-sur-Seine, Pierre Marin,
 - Villeneuve-le-Roi, rues Guillernic, Henri Laire, Henri Gilbert, Voltaire et ANRU quartier du Bord de l'eau,
 - Villecresnes, rue du Bois Prie Dieu,
 - Épinay-sous-Sénart, quartier des Cinéastes,
 - Draveil, Sully,
 - Villeneuve-Saint-Georges, rue Curie et PNRQAD (programme national de requalification des quartiers anciens dégradés)

- ⇒ **Divers travaux de réhabilitation sur des ouvrages de collecte et de transport, notamment dans le cadre du diagnostic graduel** : 4,3 M€
- Draveil, Brossolette et poste de relèvement Châtillon ;
 - Santeny, rue Camille Saint Saëns ;
 - Villecresnes, rue du Lieutenant Dagorno ;
 - Yerres, rue de la Sablière
 - Montgeron, quartier du Blandin
 - Boussy-Saint-Antoine, Fossé des heurts
 - Villeneuve-Saint-Georges, ru d'Oly,
 - Vigneux-sur-Seine, Maxime Petit,
 - Brunoy, Clos des chardonnerets et Hoffmann
 - Epinay-sous-Sénart, la plaine ;
 - Marolles-en-Brie, le Golf
- ⇒ parallèlement aux dépenses liées spécifiquement aux opérations d'assainissement, il est nécessaire d'inscrire 7,6 M€ pour les **travaux récurrents** et les différentes dépenses générées par ou pour les travaux (levés topographiques, développements informatiques, achats informatiques, coût des annonces de mise en concurrence, remplacement de la supervision à distance des ouvrages ...).

Chapitre 13 – subventions d'investissement

BP 2015	7 000 €
BP 2016	7 000 €

Cette somme est destinée au remboursement éventuel de subventions AESN perçues en trop sur les exercices antérieurs.

Chapitre 16 – emprunts et dettes assimilées

BP 2015	4 072 100 €	
BP 2016	4 140 000 €	soit +1,67 %
	+ 3 568 000 €	<i>pour remboursement anticipé</i>

Ce chapitre comprend le remboursement du capital de la dette et l'inscription d'une somme en dépenses et en recettes (voir chapitre 16) pour le remboursement anticipé éventuel d'un emprunt, ceci, afin de bénéficier de conditions de prêts plus favorables.

Chapitre 040 – opérations d'ordre de transfert entre sections

BP 2015	2 090 000 €
BP 2016	2 090 000 €

Cette somme concerne l'amortissement des subventions, opérations d'ordre, avec une contrepartie en recettes de fonctionnement – chapitre 042.

Chapitre 041 – opérations patrimoniales

BP 2015	1 796 626 €	
BP 2016	2 197 305 €	soit +22,30 %

Ces opérations d'ordre concernent :

- les créances résultant de la récupération de la TVA via le fermier sur les immobilisations d'Eaux Usées (1 722 305 €) ;
- les écritures à passer lors du remboursement d'avances forfaitaires versées dans le cadre des marchés publics (200 000 €) ;

- le virement des frais d'études et d'insertion (inscrits au chapitre 20) à la subdivision du compte d'immobilisation concerné (chapitre 21 ou 23) lorsqu'ils sont suivis de réalisation (275 000 €).

Il est rappelé que le chapitre 041 retrace tant en recettes qu'en dépenses toutes les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Aussi, toutes les opérations susvisées figurent également en recettes d'investissement au chapitre 041.

4 – RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 13 – subventions d'investissement

BP 2015	600 000 €		
BP 2016	640 000 €	soit	+ 6,67%

L'estimation des subventions a été faite avec prudence au vu des éléments en notre possession au moment de la préparation du budget.

Chapitre 16 – emprunts et dettes assimilées

BP 2015	7 198 213 €		
BP 2016	7 739 440 €	soit	+ 7,52%
	+ 3 568 000 €		<i>pour remboursement anticipé</i>

Ce volume d'emprunt est nécessaire pour financer les opérations prévues au budget.

Chapitre 10 – apports, dotations diverses

BP 2015	1 930 000 €		
BP 2016	1 685 000 €	soit	- 12,69 %

Le FCTVA 2015 (taux = 16,404 %) se rapporte aux travaux Eaux Pluviales exécutés en 2015 (dépenses mandatées aux chapitres 21 et 23 et à l'article 2051).

Chapitre 27 – autres immobilisations financières

BP 2015	1 326 626 €		
BP 2016	1 722 305 €	soit	+29,83 %

Il s'agit du reversement par le fermier de la TVA payée par le SyAGE sur les dépenses d'équipement en Eaux Usées.

Chapitre 040 – opérations d'ordre de transfert entre section

BP 2015	8 042 000 €		
BP 2016	8 500 000 €	soit	+ 5,70 %

Ce poste comprend les amortissements des investissements réalisés jusqu'en 2015 et la contrepartie se trouve en dépenses de fonctionnement (chapitre 042).

Chapitre 041 – opérations patrimoniales

BP 2015	1 796 626 €		
BP 2016	2 197 305 €	soit	+22,30 %

Il s'agit de la contrepartie des inscriptions figurant au chapitre 041 en dépenses.

III - LE BUDGET « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » M 14

A – TABLEAU BUDGETAIRE

1/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre	Libellé nature	BP 2015	Projet de BP 2016
011	Charges à caractère général	17 740,00	14 340,00
012	Charges de personnel	201 764,00	202 914,00
65	Autres charges de gestion courante	33 107,00	23 844,21
	<i>dont participation aux charges cnes</i>	<i>28 149,00</i>	<i>18 567,21</i>
	Total des opérations réelles	252 611,00	241 098,21
042	Dotation aux amortissements	45 000,00	48 200,00
023	Virement à la section d'investissement	1 229,00	0,00
	Total des opérations d'ordre	46 229,00	48 200,00
	Total général	298 840,00	289 298,21

RECETTES

Chapitre	Libellé nature	BP 2015	Projet de BP 2016
74	Subventions	287 340,00	272 298,21
	<i>dont contribution des collectivités membres</i>	<i>128 196,00</i>	<i>129 825,00</i>
	Total des opérations réelles	287 340,00	272 298,21
042	Amortissement des subventions	11 500,00	17 000,00
	Total des opérations d'ordre	11 500,00	17 000,00
	Total général	298 840,00	289 298,21

023	Résultat d'exploitation	1 229,00	0,00
------------	--------------------------------	-----------------	-------------

2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre	Libellé nature	BP 2015	Projet de BP 2016
20	Immobilisations incorporelles	70 000,00	20 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
45	Opérations sous mandat	206 000,00	206 000,00
	Total des opérations réelles	276 000,00	226 000,00
040	Amortissement des subventions	11 500,00	17 000,00
	Total des opérations d'ordre	11 500,00	17 000,00
	Total général	287 500,00	243 000,00

RECETTES

Chapitre	Libellé nature	BP 2015	Projet de BP 2016
10	Dotations (FCTVA)	8 800,00	10 800,00
13	Subventions	26 471,00	16 000,00
45	Opérations sous mandat	206 000,00	206 000,00
	Total des opérations réelles	241 271,00	232 800,00
040	Dotation aux amortissements	45 000,00	48 200,00
21	Virement de la section de fonctionnement	1 229,00	0,00
	Total des opérations d'ordre	46 229,00	48 200,00
	Total général	287 500,00	281 000,00

021	Solde d'exécution	-1 229,00	38 000,00
------------	--------------------------	------------------	------------------

RESULTAT DE CLOTURE	0,00	38 000,00
----------------------------	-------------	------------------

1 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**Chapitre 011 – charges générales**

BP 2015	17 740 €		
BP 2016	14 340 €	soit	-19,17 %

Ce chapitre comprend les dépenses de gestion courante qui sont liées exclusivement à la compétence « Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » et notamment :

- ⇒ La réalisation de plaquettes de communication ;
- ⇒ La formation du personnel ;
- ⇒ L'assurance, les frais de carburant et d'entretien des véhicules ...

Chapitre 012 – frais de personnel

BP 2015	201 764 €		
BP 2016	202 914 €	soit	+0,57 %

Les crédits tiennent compte de l'impact du Glissement Vieillesse Technicité (G.V.T.), mais également, de la baisse des cotisations patronales, suite à la nomination au grade d'attaché stagiaire d'un agent jadis contractuel.

Chapitre 65 – autres charges de gestion courante

BP 2015	33 107 €		
BP 2016	23 844 €	soit	-27,98 %

Ce chapitre comprend :

- ⇒ la part de la subvention au Comité d'Entraide du personnel du SyAGE correspondant aux 4 agents affectés au budget « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » (5 277 €) ;
- ⇒ la contribution au budget annexe M14 « Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » aux charges communes du budget général (18 567). Cette contribution concerne les dépenses non affectables par nature à l'une ou l'autre des compétences du SyAGE (frais liés au bâtiment, charges de personnel non affectées spécifiquement à une des compétences, indemnités des élus ...).

Chapitre 042 – dotations aux amortissements

BP 2015	45 000 €		
BP 2016	48 200 €	soit	+ 7,11 %

Ce poste représente les dotations aux amortissements, dont la contrepartie se retrouve en recettes d'investissement (chapitre 040).

2 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 74 – subventions d'exploitation

BP 2015	287 340 €		
BP 2016	272 298 €	soit	-5,23 %

Ce chapitre comprend :

⇒ les subventions de fonctionnement (142 473 €). Le SyAGE ne perçoit plus de subventions de la part des partenaires financiers pour la cellule d'animation du SAGE, depuis 2015 et ce, jusqu'à la mise en révision du SAGE de l'Yerres.

Compte tenu du retard dans le versement des aides, il a été inscrit au budget 2016, les subventions dues au titre de 2014 et 2015 et qui n'ont pas été versées en 31 décembre de l'année concernée (73 000 €).

⇒ la contribution des collectivités membres (129 825 €) dont le coût, inchangé depuis 2013, représente **0,30 € par habitant**.

Il convient de rappeler les éléments suivants :

- lorsque les habitants d'une commune sont représentés à travers plusieurs structures adhérentes, le montant de cette contribution sera réparti entre l'ensemble des collectivités les représentant (art. 6.3 des Statuts) ;
- concernant les groupements de collectivités territoriales, ne sont pris en compte, dans le calcul de la contribution, que les habitants des communes situées dans le périmètre du SAGE de l'Yerres qui ont transféré audit groupement en tout ou partie soit la gestion des eaux, soit à l'assainissement, soit à l'eau potable ;
- qu'une contribution minimum annuelle de 20 € a été fixée lors du débat d'orientation budgétaire 2012 compte tenu des frais fixes comme les convocations aux séances du Comité Syndical.
- si une commune est à cheval sur deux SAGE, sa contribution sera calculée au prorata de la population au regard de la superficie représentée dans le bassin versant. Si la superficie représentée est inférieure à 20 % sur l'un des SAGE, la commune ne contribuera qu'à l'autre SAGE.

Chapitre 042 – subventions d'investissement transférées au compte de résultat

BP 2015	11 500 €		
BP 2016	17 000 €	soit	+ 47,83 %

Ce poste correspond à la quote-part des subventions transférées en section de fonctionnement et perçues pour le financement de l'élaboration du SAGE et de l'étude sur les zones humides.

3 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 20 – immobilisations incorporelles

BP 2015	70 000 €		
BP 2016	20 000 €	soit	- 71,43 %

Cette somme est nécessaire pour la finalisation de la 2^e phase de l'étude sur les zones humides, phase qui consiste à délimiter précisément sur le terrain ces zones humides prioritaires.

Chapitre 45 – opération sous mandat

BP 2015	206 000 €
BP 2016	206 000 €

Le SyAGE a proposé à plusieurs groupements de mutualiser l'étude de restauration hydromorphologique se rapportant à des affluents de l'Yerres : la Brabançonne, l'Avon, le Bréon et l'Yvron. Dans ce cadre, le SyAGE prendrait en charge la réalisation du dossier de consultation des entreprises, de la procédure de mise en concurrence, de la demande de subventions et du pilotage de l'étude, les collectivités s'engageant à lui rembourser le coût de l'étude, déduction faite des subventions perçues.

Pour l'instant, une des 5 collectivités concernées doit resoumettre ce projet à son assemblée délibérante. Il est envisagé de conclure la convention en 2016. Aussi, il convient de prévoir les crédits correspondants.

Les dépenses induites étant remboursées, le même montant figure en recettes d'investissement.

Chapitre 040 – subventions d'investissement transférées au compte de résultat

BP 2015	11 500 €		
BP 2016	17 000 €	soit	+ 47,83 %

Ce poste concerne l'amortissement des subventions perçues pour le financement de l'élaboration du SAGE et de l'étude sur les zones humides. La contrepartie se trouve en recettes de fonctionnement (chapitre 042).

4 - RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 10 – apports, dotations diverses

BP 2015	8 800 €		
BP 2016	10 800 €	soit	+22,73 %

Le FCTVA 2016 se rapporte aux dépenses réalisées en 2015. Il convient de préciser que cette somme sera ajustée au vu de l'achèvement du mandatement des investissements 2015.

Chapitre 13 – subventions d'investissement

BP 2015	26 471 €		
BP 2016	16 000 €	soit	- 39,56 %

L'estimation des subventions a été faite avec prudence au vu des éléments en notre possession au moment de la préparation du budget.

Chapitre 45 – opération sous mandat

BP 2015	206 000 €
BP 2016	206 000 €

Il s'agit de la contrepartie des dépenses prévues au chapitre 45, constituée des subventions et des remboursements

Les dépenses induites étant remboursées, le même montant figure en recettes d'investissement.

Chapitre 040 – dotations aux amortissements

BP 2015	45 000 €		
BP 2016	48 200 €	soit	+ 7,11 %

Ce poste comprend l'amortissement des investissements réalisés jusqu'au 31 décembre 2015 et la contrepartie se trouve en dépenses de fonctionnement (chapitre 042).

III - ANNEXES

A – CONTRIBUTION DES COMMUNES ADHERENTES AUX 3 COMPETENCES

Commune	Population INSEE 2015	Quote part 'Gestion des eaux'		Quote part 'SAGE'	TOTAL A + B + C en Euros
		Hors pluvial	Pluvial		
		Montant A	Montant B	Montant C	
Boussy Saint-Antoine	6 551	83 505,10	250 705,26	1 965,30	336 175,66
Brunoy	26 177	333 676,22	1 001 787,75	7 853,10	1 343 317,07
Crosne	9 271	118 176,73	354 799,03	2 781,30	475 757,06
Draveil	29 382	374 530,11	1 124 442,35	8 814,60	1 507 787,06
Epinay-sous-Sénart	12 518	159 565,99	479 060,97	3 755,40	642 382,36
Mandres-les-Roses	4 454	56 774,80	170 453,55	1 336,20	228 564,55
Marolles-en-Brie	4 997	63 696,38	191 234,04	1 499,10	256 429,52
Montgeron	23 516	299 756,66	899 951,89	7 054,80	1 206 763,35
Périgny-sur-Yerres	2 511	32 007,53	96 095,39	753,30	128 856,22
Quincy-sous-Sénart	8 383	106 857,46	320 815,47	2 514,90	430 187,83
Santeny	3 727	47 507,79	142 631,43	1 118,10	191 257,32
Valenton	12 404	158 112,84	474 698,22	0,00	632 811,06
Varenes-Jarcy	2 382	30 363,17	91 158,59	714,60	122 236,36
Vigneux-sur-Seine	30 185	384 765,89	1 155 172,98	9 055,50	1 548 994,37
Villemecresnes	9 840	125 429,73	376 574,53	2 952,00	504 956,26
Villeneuve-le-Roi	19 916	253 867,73	762 180,72	0,00	1 016 048,45
Villeneuve-Saint-Georges	33 233	423 618,52	1 271 819,24	9 969,90	1 705 407,66
Yerres	29 154	371 623,82	1 115 716,85	8 746,20	1 496 086,87
Total	268 601	3 423 836,47	10 279 298,26	70 884,30	13 774 019,03
Coût/hab		12,75	38,27	0,30	de 51,45 à 51,75

La contribution des communes se décompose en 2 parties :

- ☞ la quote-part « gestion des eaux » instituée en 1999 et qui est répartie, entre l'ensemble des communes membres adhérentes à cette compétence, selon le critère de la population. Une partie de cette quote-part est reversée au budget M49 pour le financement des eaux pluviales.
- ☞ la quote-part « SAGE » est répartie entre l'ensemble des collectivités adhérentes à la compétence « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » selon le critère de la population communale représentée. Cette quote-part est stable.

A noter :

Conformément au DOB 2016, il sera procédé, pendant 5 ans, au reversement de l'abondement de la part EP de la contribution 2012, soit 180 150 € /an.

En effet, au vu du résultat excédentaire de l'exercice 2011, il a été décidé au Budget Supplémentaire 2012 d'augmenter de 900 771 € la part de la contribution communale affectée au financement des Eaux Pluviales (diminuant ainsi exceptionnellement la part « rivière » 2012). Ceci a permis, au niveau du budget M 49, de limiter le recours à l'emprunt.